Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_115-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°6

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

AFFAIRES GENERALES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS ANNEXÉS – COMPTES DE GESTION 2025

Annexe : Comptes de gestion 2025

La présente délibération a pour objet d'approuver les comptes de gestion 2025 de l'ensemble des budgets de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Alexis MATULL, Vice-président,

Monsieur le Comptable public a établi les Comptes de Gestion 2025, qui retracent pour chaque budget les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et en aboutissant à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025, ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_115-DE

Après s'être assuré que le Comptable public a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1, L. 2343-2 ;

VU le compte de gestion 2025 du budget principal, des budgets annexes et budgets annexés, établi et présenté par Monsieur le Comptable public ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par Monsieur le Comptable public ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34